

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 26 août 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 19
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 19

L'an deux mil vingt-deux, le deux du mois de septembre, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;
M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;
Mme Charlotte GRIMAUT, Mme Nathalie PICHARD, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;
Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Frank BLACHÈRE, M. Gildas BURY, Mme Virginie COUTAND, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET, Mme Annie PODEUR, conseillers.

Absent : néant

Pouvoir : néant

Désignation du secrétaire de séance : M. Gildas BURY

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale remplaçante.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2022 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour le point « *AFFAIRES INTERCOMMUNALES : nomination des délégués commission Animation et Développement* », dont nous avons eu une communication tardive de la part de la CCLLA et qui doit être acté avant le 15 septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTÉ la demande de rajout à l'ordre du jour du point AFFAIRES INTERCOMMUNALES : nomination des délégués commission Animation et Développement.**

2022.051 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : CCLLA NOMINATION DES DELEGUES COMMISSION ANIMATION ET DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que conformément aux orientations retenues en bureau communautaire, les groupes de travail "Animation" et "Développement" évoluent, car la compétence sport va redescendre au niveau communal.

A l'issue du conseil communautaire du 15 septembre prochain :

- Le groupe de travail Animation (actuellement : sport et culture) gèrera : la culture, le tourisme (sport jusqu'au 31 décembre 2022)
- le groupe de travail Développement (actuellement : Économie et Tourisme) : l'économie

A cet effet, nous sommes sollicités sur la reconstitution de ces 2 commissions ; pour rappel ci-après le nombre d'élus à communiquer :

- Commune de moins de 5 000 habitants : 2 membres titulaires, 1 suppléant par commune

Les titulaires et suppléants actuels sont :

- Ancienne commission Animation (sport et culture) : Mme Charlotte GRIMAULT et Mme Nathalie PICHARD titulaires et M. Julien RAVARY suppléant.
- Ancienne commission Développement (Economie et Tourisme) : M. Franck BLACHÈRE et Mme Emmanuelle ROUSSEAU titulaires, Mme Sylvie MARGOTTIN suppléante,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la nomination des nouveaux délégués communaux.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE de nommer à la nouvelle commission ANIMATION (culture et tourisme) de la CCLLA, Mme Charlotte GRIMAULT et Mme Nathalie PICHARD titulaires, M. Julien RAVARY suppléant,**
- **DECIDE de nommer à la nouvelle commission DEVELOPPEMENT (économie) de la CCLLA, M. Franck BLACHÈRE et Mme Emmanuelle ROUSSEAU titulaires, Mme Sylvie MARGOTTIN suppléante.**

2022.052 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le 27 juillet s'est tenue une réunion du Comité de pilotage du projet Cœur de Village au cours de laquelle Aurélie AVERTY, du cabinet RESONANCE UP, a présenté l'avant-projet chiffré du projet. Il ressort de cette présentation que le chiffrage envisagé dépasse l'enveloppe prévue de 600 000 € (coût des matières premières notamment, parti pris de choisir des matériaux durables, revêtements plus absorbants...). Des arbitrages devront donc être pris pour la suite.

Remarque : pas de changement pour l'accès livraison de la supérette, donc pas de surcoût d'aménagement entre la pharmacie et la maison médicale (plus de voirie renforcée comme cela avait été envisagé au départ), et il est prévu de conserver au maximum de arbres existants.

Le document de RESONANCE UP qui est volumineux a été transmis à l'ensemble des conseillers au moyen d'un lien permettant de le télécharger.

Monsieur le Maire précise que les travaux de démolition sont en mesure de démarrer courant octobre, les déconnexions aux réseaux ont été effectuées, ou sont en cours de finalisation (gaz et électricité coupés fin juillet, eau début septembre). Une réunion de concertation des concessionnaires est prévue en mairie le mardi 13 septembre après-midi, avec la Sté AD Ingé qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la démolition. Les travaux de déplacement des compteurs à la supérette sont en cours. La circulation ne sera pas impactée pendant les travaux de démolition, le haut de la rue de Landeronde sera rétréci.

Remarque : le temps des travaux l'arrêt de bus de la place de la Mairie est déplacé sur le parking des Goganes, (le jour de la rentrée le chauffeur est passé place de la mairie, un rappel lui a été fait du changement et dès vendredi l'arrêt a bien eu lieu rue des Vaureitres).

La commission Durable devra faire des propositions de végétaux adaptés au manque d'eau...

Attention, le découpage en secteur proposé par Résonance UP doit être adapté : secteur 4 à étendre au droit de la médiathèque, voir au parvis du ponton. Aussi une zone d'espaces verts appartenant à Kypseli a été englobée dans le secteur 7 à l'est, il faut l'exclure.

Monsieur le maire rappelle la particularité de la compétence voirie qui est transférée à la CCLLA (et qui prend en charge les parkings et trottoirs le long de la chaussée). De plus la rue de la mairie est une départementale il y a donc une convention tripartite entre le Département, la CCLLA et la commune).

Monsieur Julien Ravary Adjoint aux finances a étudié les choix financiers possibles selon le Plan pluriannuel d'investissement. Monsieur le Maire précise que la réponse à l'appel d'offre pour la démolition est conforme au budget envisagé par Résonance UP.

1 465 000 travaux (option halle 350 000) = 1 815 000 pour la globalité.

Nous devons être vigilants sur la répartition des coûts sur les dépenses voirie car pour nous la signalétique n'entre pas dans la compétence voirie alors que Résonance UP l'a intégré.

Monsieur Julien Ravary rappelle que la subvention DETR phase 2 n'est pas encore obtenue car le dossier de demande sera déposé en janvier 2023.

La collectivité est capable de financer en 3 ans et un emprunt est envisagé sur 15 ans pour revenir au niveau d'emprunt d'il y a un an.

La question des modalités réglementaires de l'utilisation de l'attribution de compensation de la voirie sera étudiée prochainement avec la directrice financière de la CCLLA.

Monsieur Camille Jeanneau pose la question des emplacements vélos qui sont à prévoir : Monsieur le Maire précise que ceux qui existent seront à repositionner et d'autres à créer. Le groupe de travail a fait la même remarque en juillet.

Monsieur Camille Jeanneau fait remarquer que le positionnement des places de stationnement dans le bas de la place de la mairie ne devra pas gêner le cône de vue vers la Loire (les décaler le plus possible vers la boulangerie). Madame Emmanuelle ROUSSEAU pense qu'il n'y a pas suffisamment de places au niveau du Ponton (lors des séances de cinéma par exemple), mais Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y aura aussi de disponibles toutes les places devant la maison de santé qui seront utilisables en soirée.

Madame Virginie Coutand fait remarquer que globalement dans la présentation de l'avant-projet Résonance UP a bien compris notre attente.

Madame Ginette Albert fait le constat de l'utilisation de la place de marché ½ journée par semaine, et les journées exceptionnelles. Le reste du temps elle est vide. Comment en faire un espace de vie ? Est-il possible de mettre des arbres ? Monsieur le Maire répond que cela n'est pas envisageable pour le besoin d'installation et de circulation des producteurs. Attention M. Le maire

précise que la configuration sera différente de ce qu'on a aujourd'hui, et qu'il y aura un bel espace pour le marché (600 m²) mais aussi d'autres espaces pour une utilisation de détente, promenade...

Monsieur le Maire fait la proposition de mettre en place un « time labs » pour le suivi des travaux (prise de photos régulièrement en poste fixe puis montage en accéléré pour garder une trace du déroulement des travaux). Une demande de devis est en cours.



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de lotissement sur le terrain privé en dessous de la boulangerie est à l'étude. Il sera porté par la société Viabilis (qu'il a reçue en rendez-vous le 27 juillet dernier). Le permis d'aménager est en cours et demande quelques correctifs. Une convention tripartite sera nécessaire pour la voirie entre la commune, la communauté de communes et le lotisseur, cela fera l'objet d'une délibération en temps voulu. Les travaux pourraient démarrer en 2023. Une demande a été formulée pour le positionnement de la sortie vers la liaison douce vers la gare. Monsieur Alain FAGAT précise qu'un règlement de lotissement sera

validé (comme pour le lotissement des Guigniers 2). Le calendrier pourrait être : automne 2023 début des travaux, livraison fin 2024. Remarque : il y aura certainement un transfert de propriété de seniors habitant la commune. Des maisons seront alors mises en vente. Les terrains feront un maximum de 400 m². Une frange arborée intouchable si située à l'ouest.

Boulangerie : un réaménagement du magasin est prévu par M. et Mme Bressin avec une modification de la porte d'entrée. Monsieur Alain FAGAT explique que la boulangerie a 21 ans, et que les portes posent souvent des problèmes.

Les boulangers ont présenté un projet de porte automatique avec une entrée et une sortie (à hauteur de 13 000 €). La commune est sollicitée pour participer sur ces travaux.

La question se pose de la pertinence de la prise en charge de ces travaux par la collectivité qui est propriétaire du bâtiment. Cela peut relever du soutien au commerce de proximité et au maintien de l'activité, qui participe de la vitalité et de l'attractivité de notre commune.

Un débat est ouvert sur la question de la prise en charge totale des frais par la commune ou du partage des frais des travaux de changement de portes avec les boulangers.

Monsieur Guy Perret suggère de s'en référer au bail et de s'y conformer.

Monsieur Ravary fait remarquer que la mise en place de portes coulissantes automatique va générer un coût de maintenance supplémentaire pour le commerce, ce que Mme Virginie Coutand confirme. Il y aura un surcoût vis-à-vis du chauffage ou de la climatisation, mais cela est amoindri dans le cas où l'entrée et la sortie sont différentes.

Madame Ginette Albert dit que si la porte actuelle doit être changée car elle fonctionne mal on doit le faire en tant que propriétaire, mais que le choix du nouvel équipement nous appartient.

Monsieur le Maire propose un vote informel pour définir la prise en charge de ces travaux :

- pas de prise en charge = 0
- prendre en charge la totalité = 12 pour

Monsieur Alain FAGAT informe que le permis de construire modificatif de la salle à plat n'a pas encore été déposé, l'architecte doit le transmettre ce début de mois. Ceci retarde d'autant le démarrage des travaux. Charlotte Grimault a contacté la fédération de judo pour un financement

d'équipement dans le cadre « 1000 dojos », un délégué viendra sur la commune le 24 septembre à 10h.

Madame Nathalie PICHARD rappelle que La Possonnière sera la première commune bénéficiant de l'implantation d'une œuvre dans le cadre de ce projet intercommunal. La sélection des artistes ayant déposé un dossier pour l'appel d'offre de l'œuvre du Fil artistique paysager prend du temps car 70 artistes ont postulé. Une première réunion a eu lieu à La Possonnière le 13 juillet dernier avec des élus (Alain FAGAT, Béatrice MECHIN, Bernadette BEAUPERE) et un membre invité Jacky BESSON. Un travail de présélection a été réalisé pendant l'été avec des critères de sélection (durée dans le temps par exemple...) et la CCLLA est revenue sur la commune la matinée du 29 août pour une mise en commun des choix. Le Comité de pilotage intercommunal composé de 11 personnes a sélectionné 3 projets qui pourront concourir.

Sylvie Meurville artiste internationale <http://www.sylviedemeurville.fr/>

Atelier Prouchet <http://prouchet-dalla-costa.fr/>

Lucie Lom <https://www.lucie-lom.fr/>

Madame Nathalie PICHARD propose d'inviter Madame Nelly DAVIAUD, vice-présidente en charge du tourisme, au conseil municipal de novembre afin de nous présenter la démarche, sa finalité et ses modalités de mise en place.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal :

- **Prend acte de ces informations**

2022.053 – ALAE : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.

Madame Sylvie MARGOTTIN explique au conseil municipal que la commune avait précédemment construit un projet pour les rythmes scolaires en concertation avec les équipes enseignantes, les agents et les parents d'élèves, qui avait entre autres permis la mise en place d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), couvrant l'ensemble des activités péri et extra-scolaires : restauration, accueil matin-midi-soir, mercredis, vacances...

Ce projet est formalisé au sein d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui décrit l'ensemble du fonctionnement de la semaine scolaire et périscolaire et signé par tous les partenaires : Education Nationale, Délégation Régionale et Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), la Caisse d'Allocations Familiales, la Fédération des Œuvres Laïques.

Le PEDT en cours a pris fin en août et nous devons le renouveler. Il sera signé pour les 3 années scolaires à venir de 2022-2023 à 2023-2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le PEDT tel qu'il a été présenté.

Document en annexe

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE le projet de PEDT présenté ce soir**
- **MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents.**

2022.054 – ALAE : TARIF VOYAGE EN SICILE

Madame Sylvie MARGOTTIN rappelle au conseil municipal qu'en 2019 les jeunes, accompagnés par Antoine (animateur FOL), avaient élaboré un projet de voyage en Sicile. Pour le réaliser ils ont mis en place des actions d'autofinancement (vente de saucissons, loto...) etc. Cependant la pandémie survenue début 2020 n'a pas permis la réalisation de ce voyage qui a dû être reporté jusqu'à cette année. Les 24 jeunes ont enfin pu partir du mardi 26 au samedi 30 juillet 2022. Le voyage s'est bien déroulé, les enfants sont contents de leur séjour.

Le bilan financier étant fait, nous devons voter le tarif final qui sera appliqué aux familles. Le montant total du coût par enfant est de 519.39 €, l'autofinancement permet de ramener ce coût à 260 € par enfant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE le bilan financier réalisé,**
- **DIT que la participation des familles pour le séjour en Sicile s'élève à 260 €/enfant.**

2022.055 – PERSONNEL : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre le tableau des effectifs des services municipaux suite aux avancements de grade de cette année.

Il s'agit en l'espèce de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet

Et de créer :

- - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non-complet

TABEAU DES EFFECTIFS	SITUATION ACTUELLE		
FIUERE ADMINISTRATIVE	POSTE	TC/TNC	ETP
Attaché	1	TC	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	TC	2
Adjoint administratif	1	TC	1
Total filière administrative	5		5
FIUERE TECHNIQUE	POSTE	TC/TNC	ETP
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	TNC	2,00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC	0,70
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC	0,80
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	TNC	1,50
Adjoint technique	1	TNC	0,74
Adjoint technique	1	TNC	0,62
Adjoint technique	1	TNC	0,20
Adjoint technique	1	TNC	0,74
Adjoint technique	1	TNC	0,70
Adjoint technique	5	TNC	3,00
Total filière technique	9		6,50
FIUERE CULTURELLE	POSTE	TC/TNC	ETP
Adjoint territorial du patrimoine	1	TNC	0,51
Total filière culturelle	1		0,51
FIUERE MEDICO-SOCIALE	POSTE	TC/TNC	ETP
Agent spécialisé ppl des écoles maternelles 1ère cl	1	TC	1
Total filière médico-sociale	1		1
TOTAL	16		13,02

TABEAU DES EFFECTIFS	SITUATION à partir de la délibération du 2 septembre 2022		
FIUERE ADMINISTRATIVE	POSTE	TC/TNC	ETP
Attaché	1	TC	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	TC	2
Adjoint administratif	1	TC	1
Total filière administrative	5		5
FIUERE TECHNIQUE	POSTE	TC/TNC	ETP
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	TNC	2,00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC	0,70
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC	0,80
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC	0,62
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	TNC	2,12
Adjoint technique	1	TNC	0,74
Adjoint technique	1	TNC	0,20
Adjoint technique	1	TNC	0,74
Adjoint technique	1	TNC	0,70
Adjoint technique	4	TNC	2,38
Total filière technique	9		6,50
FIUERE CULTURELLE	POSTE	TC/TNC	ETP
Adjoint territorial du patrimoine	1	TNC	0,51
Total filière culturelle	1		0,51
FIUERE MEDICO-SOCIALE	POSTE	TC/TNC	ETP
Agent spécialisé ppl des écoles maternelles 1ère cl	1	TC	1
Total filière médico-sociale	1		1
TOTAL ETP	16		13,02

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs telle qu'elle a été présentée.

QUESTIONS DIVERSES :**Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal**

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le conseil municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- ✓ 11 RUE DES FILASSIERS – **Monsieur GIRAULT Yann**
Réf. Cadastres : 247 A 665, 247 A 666, 247 A 667 - Superficie de 110m² et de 98 m² bâtis,
- ✓ 22 RUE MARIE BARBARIN - **Monsieur BOUTIN LIONEL**
Réf. Cadastres : 247 D 1068 - Superficie de 815 m² et de 96 m² bâtis
- ✓ 13 CLOS LA PIERRE DE LA HUTTE - **Madame ARROYO MARIE ANGE**
Réf. Cadastres : 247 E 528 - Superficie de 610 m² et de 150 m² bâtis
- ✓ 4 CITE BELLEVUE - **Monsieur MANDRET ERIC**
Réf. Cadastres : 247 A 587 - Superficie de 638 non bâtis
- ✓ 21 RUE MARIE BARBARIN – **Consorts AMY CLAUDIE**
Réf. Cadastres : 247 D 2606, 247 D 933 - Superficie de 1839 m² et de 90 bâtis
- ✓ 12 ALLEE DES FAUVETTES - **Monsieur GOUY JOCELYN**
Réf. Cadastres : 247 D 2088 - Superficie de 766 m² et de 123 bâtis
- ✓ LES VAUREITRES - **Monsieur AMY CLAUDE**
Réf. Cadastres : 247 D 2605 - Superficie de 299 m²
- ✓ 10-12 RUE DE LA MAIRIE - **Monsieur ANTIER ALPHONSE**
Réf. Cadastres : 247 D 1931, 247 D 1932, 247 D 1996, 247 D 1997, 247 D 697
Superficie de 1649 m² et de 62 m² bâtis

Monsieur le Maire présente l'organisation du vide maison le samedi 24 septembre :

De 10h à 12h les personnes intéressées pourront effectuer un repérage de 13h à 17h, le démontage pourra avoir lieu. Un élu sera présent dans chaque bâtiment (soit 4).

Pour information il y a deux cuisines aménagées, mais pas de mobilier ni bibelots. Il ne sera pas possible de procéder au démontage d'éléments structurants (fenêtre, charpente...) à cause des risques liés à l'amiante. Les fonds récoltés seront affectés aux projets jeunes (contre chantier d'utilité collective).

Pour information un exercice pompiers a eu lieu ce jour dans une maison de la rue de Landeronde.

Agenda du mois

~~**SAMEDI 3 SEPTEMBRE :** Jardin du Ponton – 21h30 Clôture des animations estivales sur la commune. Projection en PLEIN AIR du film "Le temps des secrets" de Christophe Barratier (famille – durée 1h48) grâce à l'association CINEVILLAGES. Prévoir couverture, coussins...
4 € – gratuit moins de 12 ans. Annulé pour cause de risque de pluie.~~

VENDREDI 9 SEPTEMBRE - Théâtre le Ponton - 20h30

Ouverture de la saison 2022 2023 - Villages en scène - Théâtre de rue et humour par la compagnie Gravitation : GRAND ECART "Entre l'agriculture et la culture" - Tout public. Durée 1h30 - Informations et réservations : www.villages-en-scène.fr

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE - Journée (à partir de 10h)

Journées du patrimoine - Boucle de 40 km en vélo sur les communes de la Possonnière, Chalennes sur Loire et St Germain des Prés.

Sites ouverts sur la commune à cette occasion :

- Chapelle Saint Roch avec un concert de jazz proposé par les propriétaires
- Moulin de la Roche avec les ânes de l'association MACAO
- Château de Belle-Touche,
- Le Port

(+ Château de Serrant, Château et prieuré de l'Epinay, abbaye de Saint-Georges-sur-Loire...)

TOUR DE TABLE :

Information : sur le lotissement des Guigniers 2, Enedis a du retard pour le déplacement d'un coffret électrique, cela empêche la circulation des véhicules de chantier qui doivent passer par les Guigniers 1 contrairement à ce qui avait été annoncé aux riverains. Une solution est en cours de mise en place en attendant le déplacement du coffret qui devrait avoir lieu fin octobre (en attendant les travaux sont bloqués).

Mme Emmanuelle Rousseau informe que la relecture Posson va être faite cette semaine.

M. Gildas BURY précise que la Communication Dynamique propose de diminuer la plage horaire de l'éclairage public d'une heure le soir : 21h30 6h (éclairage général seulement, Ponton et stade peuvent être programmés différemment).

M. Julien RAVARY informe que le coût de l'électricité subit des augmentations conséquentes (nous avons prévu cela au budget mais le montant risque d'être au-delà).

Cela ouvre un débat sur chauffage dans les bâtiments communaux : un achat de thermomètres est prévu pour suivre le niveau de chauffage dans tous les bâtiments. La commission Durable doit faire un plan d'action. Se pose la question de la rénovation énergétique, comment consommer moins ? Question de l'éclairage public l'été à supprimer ? Discussion avec les habitants...

Mme Béatrice MECHIN dit que le plan canicule a été activé en juillet et août. Il a été suivi par les membres du CCAS.

Elle informe que l'accueil camping en lien avec l'association Vacances et Familles a eu lieu trois semaines en juillet une semaine en août

Mme Sylvie MARGOTTIN : le bilan détaillé de l'été sera présenté au prochain conseil par Amélie. Pour information le club jeune a régulièrement été fréquenté par 11 jeunes de 10 à 12 ans. Par contre personne n'est venu au Bar asso le vendredi de 17h à 18 h. L'inauguration du club jeune mardi 30 septembre à la salle des marronniers, en présence des élus, du directeur de la FOL, des animateurs des jeunes et de leur famille. Cela a été un moment d'échange très agréables, les jeunes sont engagés et contents. Monsieur le Maire fait remarquer que cet espace est partagé avec l'association Poss'darts. Aussi, la salle des marronniers était prêtée pour les sépultures, ce n'est

donc plus possible, la paroisse accepte de prêter la salle paroissiale (qui est plus petite), si besoin la salle des Vaureitres pourra être utilisée selon la disponibilité.

Pour le centre de loisirs la fréquentation a été en dent de scie, et un camp n'a pas fonctionné, le bilan quantitatif sera fait en octobre.

En ce qui concerne la rentrée des classes, effectifs de 33 élèves à l'école Saint-René, 66 aux Petites Goganes, et 127 aux Goganes (soit +8). La rentrée s'est bien passée, Monsieur le Maire et Mme Sylvie MARGOTTIN ont fait le tour des écoles. Une nouvelle enseignante est arrivée en maternelle en remplacement à l'année, ainsi qu'aux Goganes pour assurer la décharge du directeur. En ce qui concerne le transport scolaire, en prévision des travaux prochains de démolition rue de Landeronde, nous avons dû déplacer l'arrêt de bus du bas de la place de la mairie vers le parking des Goganes rue des Vaureitres. Après un passage du bus place de la mairie le premier jour le nouvel emplacement a été pris en compte par le chauffeur dès le lendemain.

Charlotte : tournois de pétanque le 17 septembre.

M. Guy PERRET demande quelles sont les marques rouges récemment apposées sur les chaussées : M. Dominique FAYOLA lui explique qu'il s'agit de points de repérage des câbles pour la fibre.

Mme Charlotte GRIMAULT dit que le samedi 17 septembre au lieu le tournois de pétanque.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à nos pompiers volontaires ont un est parti en gironde pendant 6 jours et d'autres sur les feux des communes environnantes (Ingrandes, Beaulieu, Baugé, Rochefort) ainsi que dans le Gard et le Finistère... un gros travail a été accompli pendant l'été.

Et il donne l'information du démarrage des travaux par le SDIS dès lundi 5 septembre pour réaliser des vestiaires sur une partie de la surface de l'atelier communal (rendue disponible avec le regroupement des services techniques au sein du service commun intercommunal depuis 2 ans).

Heure de fin du Conseil Municipal : 23h15

Prochain conseil municipal le 7 octobre 2022

Liste des délibérations prises lors de la séance du 2 septembre 2022

2022.051 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : CCLLA NOMINATION DES DELEGUES COMMISSION ANIMATION ET DEVELOPPEMENT 74

2022.052 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES COMMISSIONS ET DES PROJETS. 74

2022.053 – ALAE : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL. 77

2022.054– ALAE : TARIF VOYAGE EN SICILE 78

2022.055– PERSONNEL : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS 78

M. GENEVOIS	M. FAGAT	Mme MECHIN	M. RAVARY
Mme MARGOTTIN	M. FAYOLA	Mme PODEUR	Mme ALBERT
Mme ROUSSEAU	M. PERRET	M. BLACHÈRE	MME BEAUPÈRE
M. LESAGE	M. BURY	Mme PICHARD	Mme COUTAND
M. OUVRARD	M. JEANNEAU	Mme GRIMAUULT	